



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2013**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 21 MAI 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce 21^e jour du mois de mai 2013, à 18 h 15.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert
Monsieur le conseiller André Fournier
Madame la conseillère Diane Larouche
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont absents : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire, constatation de l'avis de convocation
2. Permis PIIA : Peinture du bâtiment sis au 4755 route de Fossambault
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Au début de l'assemblée, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, fait la lecture de l'avis de convocation. Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2013

242-2013

**DEMANDE DE PERMIS
PEINTURE DU BÂTIMENT
SIS AU 4755 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement pour le bâtiment situé au 4755, route de Fossambault, propriété de la Ville;

ATTENDU que cet immeuble étant situé à l'intérieur de la zone 57-M, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 14 mai 2013;

ATTENDU que les critères relatifs à l'architecture au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de rénovation sans agrandissement déposé par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour des travaux de peinture extérieure du bâtiment situé au 4755, route de Fossambault dans les mêmes teintes que les édifices municipaux notamment la mairie et les services techniques.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

243-2013 **CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance extraordinaire.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 18 h 25.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER